Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 3

Artikel: Paul-Philippe Polier et la Reddition du Fort St-David, aux Indes
Autor: Piguet, Emile
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-31872

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Paul-Philippe Polier et la Reddition du Fort St-David, aux Indes

par Emile PIGUET, Dr ès sciences.

Le siège du Fort St-David est le premier épisode de la grande expédition militaire inspirée et dirigée par Lally, et destinée à rétablir la situation de la Compagnie française des Indes orientales, fort compromise depuis la disgrâce de Dupleix.

Le comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal avait été nommé en conséquence lieutenant général et gouverneur des possessions françaises dans l'Inde. Il emmenait avec lui son régiment irlandais de 1080 hommes, plus cinquante soldats de l'artillerie royale et beaucoup d'officiers de distinction, corps expéditionnaire qui devait renforcer les troupes déjà aux Indes ; toutefois ces effectifs s'avérèrent insuffisants, les Anglais ayant eu le temps de se préparer à la résistance.

Lally joua de malheur dès son départ de France ; il s'embarqua à Brest le 4 mai 1757, alors qu'une fièvre maligne régnait dans la ville ; soldats et équipages étaient contaminés et environ 300 hommes moururent avant l'arrivée de la flotte à Rio de Janeiro ; malgré une relâche de deux mois, l'épidémie n'était pas complètement éteinte à bord des vaisseaux lorsqu'ils reprirent la route de l'Inde.

Lally se présenta devant la côte de Coromandel le 25 avril 1758. Après s'être rendu maître de St-David et du sud de la côte, il investit Madras, mais dut lever le siège au bout de deux mois ; d'échec en échec, il en vint à être lui-même bloqué dans Pondichéry, résista pendant un an, mais capitula en 1761. Fait prisonnier et conduit à Madras, il fut ensuite amené à Londres d'où il regagna Paris pour se défendre dans le procès que ses ennemis lui firent. Il fut finalement emprisonné, condamné à mort et exécuté dans des conditions ignominieuses, traîné bâillonné dans les rues de Paris sur un char malpropre (1766). L'historien anglais Orme qualifie toute cette procédure de meurtre commis avec l'épée de la justice. Voltaire prit la plume en 1773 en faveur de la mémoire de Lally, et le fils de celui-ci s'efforça en vain d'obtenir la réhabilitation posthume de son père.

Il est reconnu que Lally ne manqua pas à ses devoirs de gouverneur de l'Inde française, mais fut inférieur à sa tâche ; il eut affaire à trop forte partie avec le commandement anglais, et pour comble fut mal reçu et mal secondé par les autorités françaises de l'Inde ; il eut sans cesse à se plaindre de ne pas obtenir d'elles le nécessaire en argent et en vivres. On alla jusqu'à se réjouir ostensiblement à Pondichéry d'un de ses échecs. Il est vrai qu'on lui reprochait son caractère pénible ; mais dans ces conditions l'Inde était perdue d'avance pour la France, qui y jouait sa dernière chance.

* * *

Les instructions que Lally avait emportées lui enjoignaient d'ouvrir les opérations par le siège du Fort St-David. Ce fort se trouve près de la ville de Cuddalore, non

loin de la possession française de Pondichéry. Dès son arrivée, le 25 avril, Lally mit sa flotte à l'ancre en vue de la place, et se rendit avec deux vaisseaux à Pondichéry, où on le salua de cinq coups de canon chargés à boulets ; trois projectiles traversèrent son bâtiment, les deux autres endommagèrent le gréement ; on voudrait croire à une inadvertance, mais cette précision de pointage dans un tir censément à blanc donne à réfléchir. Il débarqua dans l'après-midi et fit partir le jour même une troupe ayant pour objectifs Cuddalore, qui fut pris, et St-David, dont l'investissement commença [1].

Lally arriva en personne le 1er mai devant le Fort St-David ; les assiégeants étaient au nombre de 2500 Européens, sans les officiers, et d'environ autant de cipayes. La garnison du fort se composait de 619 Européens et 1600 cipayes. La place dut capituler le 1er juin, après épuisement presque complet des munitions, et sur la décision d'un conseil de guerre réuni à cet effet. Le siège avait duré un mois.

L'officier chargé de défendre Cuddalore et St-David était le major Paul-Philippe Polier, fils de Jean-Jacques et de Salomé Quisard, baptisé à Lausanne le 24 avril 1711, qui fut d'abord capitaine dans l'armée sarde, rentra au pays en 1748 et devint major de milices dans les troupes bernoises. Puis il s'engagea au service de la Compagnie anglaise des Indes, et reçut le commandement de la troisième des quatre compagnies suisses d'infanterie créées de 1751 à

[1] Le gouverneur de Pondichéry ne put renseigner Lally sur l'importance des forces anglaises, ni sur la nature des fortifications de Cuddalore, ni lui dire s'il y avait une rivière à passer entre Pondichéry et St-David. Il ne se trouva pas à Pondichéry des provisions pour deux jours ; le gouverneur promit d'en envoyer au détachement mis en marche, mais ne tint pas parole, et les troupes restèrent quarante-huit heures sans vivres.

Selon Polier, l'investissement de St-David aurait débuté le 29 avril au matin, et Cuddalore aurait capitulé le 4 mai.

1752 [2]. Sa commission est mentionnée en ces termes dans une liste des officiers de la côte de Coromandel : « Captain Paul Polier De Bottens ; date of Commission, 18 Dec. 1751 : Swiss Inf., Bay [3] ». Il parvint en 1757 au grade de major [4].

Les articles biographiques consacrés à P.-P. Polier sont donc à rectifier sur quelques points : ce n'est pas en 1754, mais en 1751 qu'il entra au service de la Compagnie des Indes, non pas comme colonel, mais comme capitaine ; il ne dépassa pas le rang de major. Prisonnier de guerre après la reddition de St-David et libéré au printemps 1759, il mourut la même année au Fort St-Georges, la citadelle de Madras, de la peste selon A. de Montet [5], des blessures reçues au siège de Madras selon le *Recueil de généalogies vaudoises* [6].

La capitulation du Fort St-David fut jugée avec une extrême sévérité par Robert Clive ; ce blâme sans ménagement s'applique au conseil de guerre tout entier qui vota la reddition, mais le commandant militaire de la place est naturellement le premier en cause. Dans une lettre à M. George Pigot, alors gouverneur et commandant en chef de Madras, Clive dit : « Je ne puis vous exprimer mon ressentiment et mon chagrin à propos de l'infamante reddition de St-David. N'y eût-il eu plus de poudre du tout pour la mousqueterie, quelle excuse y avait-il pour rendre la place

[2] *Schweizersöldner im Dienste der Englisch-Ostindischen Kompanie,* par Johann Eduard Kilchenmann, 1911.

[3] *Military History of the Madras Army,* par Wilson, vol. I, page 117. Cité par Kilchenmann.

[4] Il était encore chef de compagnie en mai 1757. (Lettre à Paschoud.)

[5] *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois,* vol. II, page 314.

[6] Tome I, page 167.

avant qu'une brèche eût été faite, le chemin couvert pris d'assaut, et le fossé comblé [7]. »

Puis dans une lettre au commissaire Robert Orme, devenu l'historien de l'Inde : « Les avis que vous avez reçus concernant le mauvais état de St-David n'étaient rien autre qu'une préparation à l'indigne reddition de la place... Pour ma part, j'ai pensé à la cour martiale, et je crois que c'est seulement ainsi qu'on devrait faire le plus rigoureux exemple avec ceux qui ont prêté la main à cette basse capitulation [8]. »

Et enfin dans une lettre au vice-amiral Sir George Pocock : « Puisse le pire des châtiments frapper ceux qui ont honteusement rendu St-David aux Français !... Je ne veux pas dire que St-David n'aurait pas été finalement pris ; mais on aurait certainement pu faire en sorte qu'il coûtât si cher à M. Lally, que ses entreprises subséquentes en seraient devenues beaucoup plus incertaines et précaires [9]. »

D'autres jugements sont plus objectifs et modérés, sévères pourtant. M. John Call, ingénieur en chef à Madras, est d'avis que la place a été perdue par manque de direction et de savoir-faire, plutôt que de bravoure ou de moyens de défense [10].

Voici enfin l'opinion de l'historien James Mill : « On s'attendait à ce qu'elle (la place de St-David) fît une meilleure défense ; et les historiens anglais n'ont pas épargné la conduite de l'officier qui la commandait. Il avait du cou-

[7] *Life of Robert Lord Clive,* par le major général Sir John Malcolm, vol. II, pages 33 et 34.
Cette citation et les suivantes sont traduites de l'anglais.

[8] *Ibid.,* page 34.

[9] *Ibid.,* page 40.

[10] *Ibid ,* page 32.

rage et de l'ardeur en abondance suffisante, mais n'était pas très riche en ressources mentales, ni très exact à tirer le meilleur parti des moyens dont il disposait [11]. »

L'ensemble de ces appréciations constitue une sérieuse critique. Polier n'ignorait pas qu'on le blâmait, car il écrivit quelques semaines après la capitulation, alors qu'il était prisonnier sur parole à Madras, une lettre explicative et justificative à son ami le capitaine Jean-François Paschoud [12], dans laquelle il expose d'une façon circonstanciée la manière défectueuse dont la place fut mise en état de résister, le détail des opérations de siège et de défense, et la nécessité de capituler. Il savait Paschoud assez considéré et bien en cour auprès des Conseils de la Compagnie pour pouvoir prendre utilement sa défense.

Nous avons le relevé de cette lettre, de la main du destinataire, qui mit au dos d'une des feuilles : « Le tout est une copie de la lettre du major Polier de Bottens par rapport au siège de St-David et les Français... Daté de Madras le 20e juillet 1758 [13]. »

Il est plus que probable que Paschoud se dessaisit de l'original de la lettre, après en avoir pris copie, en faveur du frère du major Paul-Philippe, le « premier pasteur » Antoine-Noé [14], qui lui mandait de Lausanne à Londres, le 28 juillet 1759 :

« Nous sommes dans les plus cruelles peines au sujet de mon cher frère Mr le Major P. Philipe Polier de Bottens, nous n'en avons point eu de nouvelles depuis la lettre que

[11] *The History of British India,* par James Mill, en 6 volumes, 3me édit., 1826. Vol. III, page 196.

[12] Capitaine commandant l'artillerie du Bengale. Devenu seigneur de Daillens.

[13] Orthographe rétablie, ainsi que pour la lettre elle-même.

[14] Correspondant de Voltaire et des Encyclopédistes.

nous écrivit Monsieur le Comte de Montmorency après la prise du fort St-David, ou il m'apprenoit qu'il commandoit les troupes dans cette place et qu'il avoit été fait prisonnier sur sa parole ; a quoi Monsieur le Comte ajoutoit qu'il sçavoit mon frère dans l'intention de revenir en Europe le plutôt qu'il le pourroit ; si vous pouviés, mon cher Monsieur, nous en donner des nouvelles, nous vous en aurions une obligation infinie. »

L'homme bienveillant qu'était J.-F. Paschoud ne dut pas manquer de rassurer le ministre Polier, et si l'original de la lettre justificative du major existe encore, il est vraisemblablement dans les papiers Polier.

Maintenant, *audiatur et altera pars,* laissons la parole au major Polier :

Monsieur et cher Pays,

J'ai reçu il y a seulement quelques jours votre obligeante lettre du 17 février 1758 et suis très sensible à la part que vous avez prise à mon avancement, auquel je ne m'attendais pas et moins encore Messrs de Madrass et officiers anglais qui tous ont été frappés comme d'un coup de foudre à cette nouvelle. Cette promotion n'est pas pour moi un acheminement à la fortune, bien loin de là, ça été et ne sera autant que je resterai ici qu'une source de chagrins et de désagréments de la part des Supérieurs de Madrass ; je n'ai pas tardé à m'en apercevoir puisque je ne fus pas plus tôt de retour à Madrass l'année passée en septembre d'un détachement que j'avais fait du côté du nord, qu'il fut déterminé que l'on m'enverrait à Fort St-David commander sous les ordres de Monsr Wynch [15] sur qui j'ai le rang dans le Conseil de Madrass. Cette place était menacée d'être

[15] Wynch exerçait l'autorité civile dans la place.

assiégée et était pourvue tant en hommes qu'en munitions de façon à ne pouvoir pas tenir longtemps, il fallait bien que ce fût moi qui la défendisse sans doute pour qu'on pût faire retomber sur moi la perte inévitable de cette Place et faire repentir les Directeurs de m'avoir honoré du rang de major, article pour lequel on aurait sacrifié la côte de Coromandel ; mes soupçons sont si vrais que dès que je fus à fort St-David, après avoir examiné le fort et le faible de la place et jugé par où elle devait être attaquée et de certains petits ouvrages de peu de frais qui auraient été d'un grand secours pour la défendre, je communiquai mes idées à Mr Wynch et Conseil de même qu'à Mr Hume, ingénieur. Elles furent approuvées et pour ne pas perdre de temps on commença à travailler, et Mr Wynch et Conseil écrivirent au Comité que sur mes représentations on avait trouvé très nécessaire de faire tel et tel ouvrage et que pour ne pas perdre de temps on avait commencé ; la réponse fut un ordre de démolir tout de suite ce qui avait été fait, avec défense au Cape Hume de rien faire de plus que ce qui avait été ordonné par l'ingénieur Call ; sur un tel ordre Mr Wynch et moi qui étions les personnes qui devions défendre et répondre de la Place n'eûmes plus le pouvoir de faire remuer ou poser une brique ; de là je conclus tout de suite que j'étais sacrifié, et qu'on serait fâché à Madrass que j'eusse le bonheur de réussir. Enfin le 28 avril la flotte française, au nombre de 11 vaisseaux, parut et le même jour sur le soir il sortit de Pontichery sans que nous puissions en être avertis un gros détachement des ennemis sous les ordres du Comte Destain [16], lequel marchant toute la nuit arriva à Fort St-David à la pointe du jour, s'empara du Jardin de la Compagnie et de toutes les allées aux envi-

[16] Le comte Henri d'Estaing.

rons, les pilla et saccagea d'une cruelle façon ; je fis sortir un détachement de la Place sous les ordres de Frischeman [17] qui aboutit à tuer une dizaine de Français, n'ayant pu pour la grande force des ennemis s'écarter de la portée du canon de la Place ; enfin depuis ce jour-là nous fûmes bloqués de tous côtés, nous avions seulement la communication de Coudelore libre. Alors le siège ne fut plus douteux ; ce fut pour lors qu'il vint des ordres à Mr Wynch de suivre ce que le major Polier jugerait nécessaire pour la défense de la Place ; mais il n'était plus temps, nous n'avions plus les ouvriers ni le temps, il fallait songer à avoir attention aux mouvements des ennemis et à détruire et retarder autant que possible leurs ouvrages contre la Place, qui n'était pas en notre pouvoir de faire autrement qu'avec notre artillerie. Le 4e de mai nous rendîmes Coudelord par capitulation après avoir obligé l'ennemi d'y amener du gros canon. Nous obtînmes pour les habitants et la garnison tout ce que nous demandâmes. Depuis ce jour-là jusques au 16e les ennemis s'occupèrent à faire venir de Pontichery des troupes et leurs munitions et à travailler à des batteries du côté du sud et nous les avons canonnés vivement. Le 16 ils attaquèrent entre neuf et dix heures du soir nos postes avancés, savoir Chiclybars Point, Potchery Point et Horse Stable Point, les deux premières défendues l'une par l'Enseigne Airy, 20 Européens et 250 Seapoys [18], l'autre par l'enseigne Villeret, 20 hommes et 250 Seapoys, et la 3me par une Compagnie de Seapoys. L'attaque fut générale et très vive, et la défense de même, mais au bout de 3 quarts d'heure nos Messrs furent obligés de se rendre vu la faiblesse de leurs postes, la désertion de leurs Seapoys

[17] Le lieutenant Daniel Frischmann, de Bâle.

[18] Cipayes.

et la force des ennemis ; nous eûmes deux sergents tués et une centaine de Seapoys tués ou blessés ; les ennemis perdirent beaucoup de monde puisque outre le feu des Redoutes ils eurent encore à essuyer celui de toute l'artillerie placée au nord de la Place que je faisais tirer au hasard entre les deux Pointes et entre la mer et Poutchery Point, et enfin sur les Redoutes quand je vis qu'elles ne se défendaient plus et que les ennemis en étaient en possession.

Le 17 les ennemis commencèrent à faire jouer sur le fort une batterie de six pièces et 4 mortiers qu'ils avaient au sud, au bord de la rivière sur un terrain appelé Bratys Hill, et ouvrirent leur tranchée du côté du Nord en commençant au Putchery Point, traversant vers la factorie Hollandaise, d'où après avoir tiré une parallèle jusqu'à la Porte de Tevenapatnam et du côté de la mer jusqu'à l'angle du Fort, ils élevèrent une batterie sur la hauteur de la factorie de 8 pièces de canon et 5 mortiers, de plus une autre de 4 pièces en face de la courtine depuis le Flag Staff Bastion du côté de la rivière ; de plus ils dressèrent encore au sud entre Newton et le fort une batterie à ricochet qui enfilait le Chemin Couvert et la fausse Braye et toutes les batteries dressées. Nous eûmes à essuyer un feu continuel de ces 4 batteries des plus brusque, outre 2 pièces de 36 qui étaient montées à Coudelore sur le Nord Point, qui nous faisaient beaucoup de mal. Ce fut par un de ces boulets que le pauvre Davis fut tué avec deux sergents et 5 noirs ; notre feu ne fut pas moins vif et soutenu que celui des ennemis qui certainement ont perdu beaucoup de monde à ce siège. Enfin le 1er du mois de juin, voyant nos embrasures presque toutes démolies, 36 de nos canons démontés ou cassés sans pouvoir les déplacer pour en replacer d'autres faute de monde, nos ouvrages intérieurs hors de défense, tous nos Seapoys à la réserve d'environ 200 déserter de même que

les Topass [19] et quelques Européens, la flotte ennemie arrivée à notre rade qui nous ôtait tous les secours promis par la nôtre, la tranchée poussée jusques au pied de notre palissade et enfin plus de poudre que pour 3 jours suivant le rapport de Mr Elley, un des flancs du Flag Staff Bastion renversé, nos matelots qui étaient toujours saouls refusant d'aller aux batteries où ils étaient fort en danger, et l'eau prête à nous manquer, j'avertis Mr Wynch de notre situation ; il assembla un Conseil de guerre, dont les membres sur ce qu'ils avaient vu et sur le rapport de l'officier d'artillerie, de l'ingénieur et moi, décidèrent qu'il n'y avait pas d'autres partis à prendre qu'à chercher à obtenir par une Capitulation que cette garnison fût échangée contre les prisonniers français et envoyée à Madrass pour renforcer cette garnison. C'est ce qui fut exécuté le 2e du dit mois. Nous obtînmes ce que nous demandions et sortîmes de la Place avec tous les Honneurs de la guerre ; mais quand il s'agit d'en venir à l'exécution des articles de la Capitulation, on nous a dit que Mr Clive n'ayant pas tenu aucun de ceux de la capitulation de Chandernagor, mais au contraire ayant très mal traité les Français, l'on ne se croyait pas obligé de tenir notre capitulation, et nous avons tous été conduits à Pontichery où toute la garnison est encore. Monsr de Lally, Lt Général qui commande dans ce pays m'a traité de la façon du monde la plus gracieuse de même que tous les officiers généraux français, qui font tous plus mon éloge sur la défense de la Place que je n'en mérite. Je crains fort que l'on ne me rende pas la même justice à Madrass, il suffit que je sois étranger. Je vous écris tout ceci, mon cher Pays, pour qu'au cas que quelque mal intentionné parle différemment vous puissiez le mettre au fait, de même que le public

[19] Sang mêlé portugais-indien.

entier de vos quartiers. Monsr de Lally a eu la bonté de me permettre de venir sur ma parole à Madrass chez Mr Dormieux, où je suis depuis un mois et ne sais combien de temps j'y resterai.

Je ne conseille pas à M^r votre Général [20] de se laisser prendre par les Français, ils sont diablement irrités contre lui, ils ne lui feront sûrement pas de politesses ; de mon côté je souhaiterais bien que le bon Dieu lui envoie tout ce que je lui souhaite, il aurait une belle fortune, car j'ai bien lieu de me louer de lui et de la bonne justice qu'il m'a rendue.

Le papier m'oblige à finir en vous assurant que je suis très sincèrement

Votre serviteur et ami

Polier de Bottens.

Ainsi ce désabusé qui ne croyait guère à la justice aura eu après tout l'occasion de plaider sa justification. On peut encore alléguer à sa décharge qu'il était fatigué par une carrière militaire déjà longue, et dans un état de santé dont il se plaignait souvent. L'historien Mill a sans doute raison de dire que ce fut un officier brave mais pas très doué ; en effet, son avancement n'avait pas été brillant, puisqu'il n'occupait que le rang de major à 47 ans, après être devenu capitaine à 29. De là sa persuasion que ses supérieurs étaient prévenus contre lui, et ce pessimisme qui lui faisait terminer une lettre à Paschoud (de 1755) par la boutade suivante, dans laquelle il exhale son ressentiment contre Messieurs du Conseil de Madras en patois du Pays de Vaud, qu'il jugeait plus expressif ou plus secret :

[20] Clive, sous les ordres de qui Paschoud servait dans l'armée du Bengale.

« Portez-vous bien, et dites comme moi : Lo Diable les emportay sliau Monsu, se on ne pau pas se fia a lau parola, baillon day ballè promesse et ne lè tinion pas ; ne lay a pas mé de timo a saus ique que prometton, pas mé qu'a days enfant [21]. »

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du mercredi 22 février 1933, Salle Tissot, Palais de Rumine, à Lausanne.

M. Marius Perrin, président, ouvre la séance à 15 heures par la réception de huit membres, qu'il félicite de donner leur appui, en ces temps difficiles, à une œuvre purement intellectuelle et désintéressée. Ce sont :

MM. Aloys Chappuis, vigneron, à Rivaz ;

Ernest Chapuis, huissier du Conseil d'Etat, à Lausanne ;

Henri Jaccottet, chef d'institut, à Trey ;

Charles Mercanton, vigneron, à Cully ;

Francis Ray, à Cully ;

Charles Ruchonnet, vigneron, à Saint-Saphorin (Lavaux) ;

Jules Testuz, à Treytorrens sur Cully.

Daniel Vermeil, pasteur, à Lignerolle.

[21] *Tîmo,* substantif tombé depuis en désuétude et qui renfermait l'idée de fond à faire, de crédit à ajouter, selon la grande compétence de MM. Jeanjaquet et Gauchat. « Ne lay a pas mé de tîmo a saus ique que prometton » signifie : il n'y a pas plus de confiance à accorder à ceux qui promettent.